

FIN 4 2016.RRGR.81

Propositions de renvoi

Version 1

Le 18.11.2016, / CDA

Plan intégré mission-financement 2018 à 2020 du canton de Berne

Auteur-e-s	Proposition	+	-
		++	--
Majorité de la CFin (Iseli)	Le plan intégré mission-financement 2018 à 2020 est renvoyé au Conseil-exécutif assorti de la charge suivante : Le Grand Conseil doit être informé des mesures prévues par le Conseil-exécutif pour parvenir à des finances publiques équilibrées à partir de 2018.		-
Majorité de la CFin (Iseli)	1. Les mesures prévues doivent garantir qu'il n'y aura plus de nouvel endettement à l'avenir, même en tenant compte des incidences de la stratégie fiscale et des mandats de politique financière donnés par le Grand Conseil ¹ , ce qui signifie que le frein à l'endettement du compte des investissements doit aussi être respecté.		

¹ Motion financière 012-2016 (Haas, Berne) : « Baisse des impôts des personnes physiques et des personnes morales »

Chiffre 2 : Le Conseil-exécutif est chargé de prendre les mesures nécessaires pour que, dans le PIMF 2018-2010, il soit prévu d'abaisser la quotité d'impôt de 0,5 dixième supplémentaire. Adopté par le Grand Conseil le 15 mars 2016 par 87 voix contre 63 et deux abstentions

Majorité de la CFin (Iseli)	2. Le Conseil-exécutif tient compte des mandats ¹ de politique financière donnés par le Grand Conseil ces dernières années au plus tard dans l'exercice du plan 2020.		
Majorité de la CFin (Iseli)	3. Les mesures doivent agir principalement sur les dépenses.		
Majorité de la CFin (Iseli)	4. Les mesures peuvent être soumises au Grand Conseil dans le cadre d'un rapport séparé. Il n'est pas impératif d'adapter le PIMF.		

Chiffre 3 : Le Conseil-exécutif est chargé de prendre les mesures nécessaires pour que, de plus, la réduction de l'impôt sur les bénéfices prévue dans la réalisation de la stratégie fiscale du 17 septembre 2015 soit prise en compte ou que des excédents équivalents soient prévus dans le PIMF 2018-2020. Adopté par le Grand Conseil le 15 mars 2016 par 92 voix contre 62 et aucune abstention.

Déclaration de planification de la CFin concernant le PIMF 2017-2019 : « Créer de la latitude financière »

La CFin propose de créer de la latitude financière dans le plan intégré mission-financement pour la nécessaire baisse de la fiscalité des personnes morales et des personnes physiques. Le but étant que le canton de Berne améliore considérablement sa position en comparaison intercantonale. Adoptée par le Grand Conseil le 23 novembre 2015 par 87 voix contre 54 et aucune abstention.

Motion 165-2015 (PEV, Kipfer) « Après l'EOS, contrôler l'efficacité du travail administratif »

Le Conseil-exécutif est chargé Passer en revue les différents processus, les références de qualité et l'efficience de l'administration afin d'examiner les moyens d'optimiser les coûts et de présenter au Grand Conseil un projet à cet effet. Adoptée par le Grand Conseil le 16 janvier 2016 par 83 voix contre 55 et 8 abstentions.